

Le 18 octobre 2014

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 18 octobre 2014, à 9h30, à l'Église, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Pierre Roy, Jean-Claude Massie, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins et Monique Richard. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe et monsieur Yves Lefebvre, directeur service technique, ingénierie et hygiène du milieu sont également présents.

Madame Chantal Valois est absente au début de l'assemblée

### **1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 9h35.

### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy  
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, sans les points 10d) et 10i).

**ADOPTÉE**

### **3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2014**

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller: Pierre Roy  
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2014 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **3b) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014**

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller: Pierre Roy  
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014 soit adopté, tel que présenté

**ADOPTÉE**

Rés. 2014-250  
Acceptation de  
l'ordre du jour

Rés. 2014-251  
Acceptation du  
procès-verbal  
du 20/09/2014

Rés. 2014-252  
Acceptation du  
procès-verbal  
de la séance  
extraordinaire  
du 29/09/2014

Rés : 2014-253  
Acceptation du  
procès-verbal  
de la séance  
extraordinaire  
du 30/09/2014

### **3c) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014**

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins  
et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014, soit adopté tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

#### **4. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité pour cette dixième séance régulière du Conseil de l'année 2014 et merci de votre intérêt et de votre participation. Vos idées nous sont précieuses. Depuis le début de l'année, les assemblées du Conseil sont captées sur vidéo de façon à ce que tous les citoyens puissent suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site. Je rappelle que les citoyens présents disposent maintenant de deux périodes de questions, la première d'ordre général et la seconde sur les points de l'ordre du jour. Cela démontre une réelle volonté d'ouverture et de transparence de la part de votre Conseil et représente une avancée importante pour notre démocratie. (La captation vidéo est visionnée par environ 200 personnes, chaque mois).

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes présentes à cette table :  
Mathieu Harkins, maire suppléant, conseiller responsable de la Réforme électorale, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du Comité des Finances;

Pierre Roy, conseiller responsable des Finances, du Plein air, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du comité des Finances;

Chantal Valois, conseillère responsable des Loisirs, du Plein air, de la Famille et du Développement communautaire;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique, des Loisirs, de la Voirie et des Parcs;

Monique Richard, conseillère responsable des Arts, de la Culture et du Patrimoine;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'Urbanisme ;

Marie-Hélène Gagné, directrice des Finances et directrice générale par intérim de la municipalité;

Également, présents parmi nous, monsieur Yves Lefebvre directeur Ingénierie, services techniques et hygiène du milieu, Catherine Berbery, adjointe à la mairesse et à la direction générale et Andrée Dugré, adjointe à la direction générale et à la mairesse.

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil, le 16 août dernier

#### 1 - Principaux dossiers

#### 2 - L'eau potable et le prolongement des réseaux – secteur Village

Eau potable

- 30 septembre : Lettre au sujet de l'avis de rinçage envoyée par la poste et en porte-à-porte. Au verso, lettre de la mairesse à propos du système de messagerie automatisé.
- 6 au 10 octobre : avis de rinçage
- 6 octobre : bris d'équipement sur le chemin du Village près de l'intersection du ch. Tour-du-Lac. La conduite était retenue par une pièce rouillée et l'embranchement a

rompu.

- 6 octobre : Avis d'ébullition préventif pour tout le réseau suite au bris d'équipement
- 6 et 7 octobre : Réparation du bris. Coupure d'eau pour 6 maisons sur le chemin du Village. Ils ont été appelés individuellement pour les informer de la situation.
- 8 octobre : jusqu'à midi, rinçage du réseau.
- Étant donné l'avis d'ébullition en vigueur, il a été décidé de procéder au nettoyage du réservoir de réserve (qui nécessite un avis d'ébullition préventif)
- 8 octobre : distribution par porte-à-porte d'un avis de coupure d'eau pour les points hauts du réseau secteur village pour la nuit du 8 au 9 octobre, de minuit à 6h.
- Nuit du 8 au 9 octobre : Nettoyage du réservoir de réserve
- Du 10 au 15 octobre : rinçage du réseau aux bornes fontaines
- 16 et 17 octobre : envoi de 4 échantillons d'eau par jour pendant 48h consécutives
- 20 octobre : retour à la conformité



Saint-Adolphe-d'Howard, le 30 septembre 2014

Objet : Rinçage du réseau d'aqueduc secteur village

Madame, Monsieur,

La municipalité a reçu un avis du ministère de l'Environnement demandant le rinçage du système de distribution d'eau potable du secteur village. Le ministère de l'Environnement a aussi demandé d'effectuer le nettoyage du réservoir de réserve suite aux divers avis d'ébullition survenus récemment suite aux analyses de non-conformité. La procédure de rinçage s'effectuera du lundi 6 octobre au vendredi 10 octobre entre 7h et 18h.

Cette procédure de rinçage n'affectera aucunement la qualité de l'eau potable propre à la consommation humaine.

Il se peut que l'eau soit brouillée à l'occasion durant cette période de rinçage et qu'elle devienne colorée. Si cela se produit, veuillez laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne transparente. Par ailleurs, il se pourrait que les points élevés du réseau d'aqueduc subissent une baisse appréciable de pression durant la période de rinçage.

Si vous expérimentez tout autre inconfort ou pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le service technique, ingénierie et hygiène du milieu au (819) 327-2044 poste 234.

Soyez assurés que la municipalité met tout en œuvre pour vous assurer une eau potable de qualité.

Yves Lefebvre

Directeur du service technique, ingénierie et hygiène du milieu



Saint-Adolphe-d'Howard, le 30 septembre 2014

Madame, Monsieur,

Comme nous nous étions engagés à le faire, nous avons mis en place un système automatisé de messagerie. Ce système nous permet de vous rejoindre rapidement en cas de situation d'urgence ou lorsque des avis concernant la qualité de l'eau sont en vigueur.

Le système dispose actuellement d'une liste de numéros de téléphone établie à partir de l'annuaire téléphonique 411. Si votre numéro n'apparaît pas dans cet annuaire ou si vous souhaitez préciser la façon dont vous désirez être rejoint, voici les étapes à suivre pour s'inscrire à ce service :

- 1) Se rendre sur le site internet de la municipalité à l'adresse [www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca);

- 2) Cliquer sur l'enveloppe où il est indiqué « Inscription résident - Système automatisé d'urgence » sur la page de bienvenue;
- 3) Suivre les indications à l'écran;
- 4) Une fois le compte créé, vous aurez accès à votre dossier et vous pourrez modifier les informations qui s'y retrouvent. Vous pourrez notamment indiquer les numéros de téléphone où vous voulez recevoir ces appels et indiquer si vous souhaitez les recevoir par téléphone, par message texte ou par courriel (à venir).

Pour toute question au sujet du système automatisé de messagerie, n'hésitez pas à communiquer avec madame Patricia Roy, par courriel à l'adresse [proy@stadolphedhoward.qc.ca](mailto:proy@stadolphedhoward.qc.ca) ou par téléphone au (819) 327-2044 poste 234 ou faites le 0 pour parler à la réceptionniste.

Ce système est utilisé en tant que méthode de communication d'urgence complémentaire aux autres méthodes déjà en place, c'est-à-dire avis inscrit sur le site web de la municipalité, distribution de porte en porte ou envoi par la poste.

Cet outil nous permettra de vous rejoindre plus efficacement. C'est une question de sécurité et la sécurité des citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard est une priorité pour nous.

Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

#### Projet d'alimentation en eau souterraine– secteur village

- 1) L'appel d'offres pour les honoraires professionnels pour la conception des infrastructures est sur le site SEAO. La réception des soumissions est prévue le 21 octobre. Il s'agit de la conception du collecteur et du poste de recharge artificielle.
- 2) L'appel d'offres pour la conception finale des puits de production par des hydrogéologues est sur le site SEAO. La réception des soumissions est prévue le 21 octobre.
- 3) Le mandat d'analyse pour l'étude environnementale phase II a commencé
- 4) Le mandat d'étude de marnage du plan d'eau a commencé

#### Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, route 329

- 1) L'appel d'offres pour les honoraires professionnels pour la conception du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et pour les travaux à réaliser par le MTQ est sur le site SEAO. La réception des soumissions est prévue le 21 octobre.
- 2) Élaboration de l'échéancier des diverses étapes du projet

#### 3 -Le traitement des eaux usées, secteur Morgan

- 1) Suite à un refus du MAMOT d'approuver le règlement à cause d'un manque de clarté aux articles 8 et 9 (50% en tarification et 50% en taxe sur l'évaluation), une assemblée extraordinaire du conseil a eu lieu le 29 septembre pour adopter l'avis de motion
- 2) Une assemblée extraordinaire du conseil a eu lieu le 30 septembre pour l'adoption du règlement
- 3) Tenue du registre le 6 octobre : aucune signature
- 4) Approbation du règlement par le MAMOT le 10 octobre dernier, à l'exception de l'article 10 permettant de payer en un seul versement
- 5) Révision et approbation des dessins d'atelier de la firme Charex
- 6) Achat de terrain en cours (300 mètres carrés) avec l'association de 5 condos pour l'installation de la station SP-7
- 7) Ouverture du chantier le 14 octobre
- 8) Travaux d'imperméabilisation des regards sanitaires, de la chambre de vanne et de la station de pompage SP-4 existante effectués pour empêcher les problèmes d'infiltration d'eau dans le réseau. Les devis de PROJECO et DESSAU n'avaient pas inclus cette demande.

#### 4 – Démarches pour le recrutement d'un directeur général

Août-septembre – Démarches auprès de personnes ressources de diverses MRC de la région  
Le 22 septembre, entrevue de M. Martin Nadon par le comité de sélection

Le 23 septembre, suivi

Le 6 octobre, rencontre avec les membres du Conseil

Le 18 octobre, Résolution pour l'embauche du nouveau directeur général et Communiqué (ci-dessous)



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Un nouveau directeur général à Saint-Adolphe-d'Howard

Saint-Adolphe-d'Howard, le 20 octobre 2014 - La mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard, madame Lisette Lapointe, est fière d'annoncer la nomination de monsieur Martin Nadon à titre de directeur général, secrétaire-trésorier et greffier. Le Conseil municipal a procédé à son embauche lors de l'assemblée régulière du conseil, du 18 octobre dernier.

Natif de Lachute et résident des Laurentides, monsieur Martin Nadon, avocat spécialisé en droit municipal et détenteur d'une maîtrise en administration publique, possède une vaste expérience comme directeur général dans le monde municipal, cumulant douze années d'expérience à titre de directeur général des villes de Bois-des-Filion, Bellefeuille et Saint-Lazare.

De plus, fort d'une expérience remarquable à l'international pendant plus de dix ans, Martin Nadon a participé à de nombreuses missions, notamment pour le compte des Nations-Unies, de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) dans de nombreux pays, principalement en Afrique.

« Le parcours impressionnant et le dynamisme de monsieur Nadon seront des atouts importants pour la réalisation des nombreux projets qui nous attendent. Son leadership et sa rigueur sauront donner un nouveau souffle à Saint-Adolphe » s'est réjoui madame Lapointe.

Information : Bureau de la mairesse  
Catherine Berbery  
(819) 327-2044 poste 244  
(514) 880-2372

### 5 - Bilan de santé de la municipalité

Le 3 octobre, rencontre avec M. Pierre Fortin et madame Violaine Paquette de la firme RCGT : Rapport préliminaire – incomplet; présentation par RCGT de la démarche et des premiers constats. Présentation des attentes de la municipalité. Bilan attendu, mi-novembre.

### 6 – Activités

#### Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

Festival des couleurs, les 20 et 21 septembre et Journées de la culture, les 26, 27 et 28

Les 20 et 21 septembre, participation aux activités du Festival

Le 21 septembre, participation au goûter du 100e anniversaire de l'église

Le 28 septembre, présence aux activités des Journées de la culture (du 25 au 27 retenue à Québec – Congrès et AGA de la Fédération québécoise des municipalités)

Nous sommes très fiers du grand succès de ces deux événements et remercions chaleureusement tous les organisateurs et les nombreux bénévoles.

Congrès et AGA de la Fédération québécoise des municipalités, les 25, 26 et 27 septembre (maresse et maire suppléant)

- Le 24 septembre, réunion avec le préfet, M. Charles Garnier – préparation de la 1e partie de l'AGA, le 25 à 9h;
- Le 25 septembre, AGA - Demande par la MRC d'inscription à l'ordre du jour du point suivant : Demande d'appui dans le dossier de la ligne à haute tension Grand Brûlé, dérivation Saint-Sauveur;
- Le 25 septembre, réunion des maires de la MRC et du préfet – Préparation des interventions à l'AGA du 27
- Les 25 et 26 septembre, participation aux diverses activités du Congrès
- Le 27 septembre, interventions à l'Assemblée générale annuelle – À 48, contre 31, ce point est déferé à la Commission permanente de l'Aménagement et de l'environnement de la FQM.

Le 25 septembre rencontre avec le député, M. Yves St-Denis et présence à la période de questions à l'Assemblée nationale (Mairesse et maire suppléant)

#### Réunions administratives

Le 3 octobre, Me Johanne Côté et Marie-Hélène Gagné – Dossiers - Projet L-J Papineau, relations de travail et contrat futur directeur général  
 Le 14 octobre, accueil du nouveau directeur général  
 Le 15 octobre, Comité des Finances  
 Le 16 octobre, Présentation du nouveau DG à la réunion des cadres

#### Assemblées spéciales du Conseil

Les 29 et 30 septembre, assemblées extraordinaires du conseil pour adopter à nouveau le règlement d'emprunt dans le dossier Morgan-Chenonceau-Chambord.

Le règlement original n'a pas été accepté par le MAMOT. Les articles 8 et 9 ont dû être modifiés et le règlement a été soumis à nouveau au processus habituel, soit l'adoption d'un avis de motion, adoption du règlement et tenue d'un registre.

#### Réunions des conseillers municipaux

Le 6 octobre, Caucus thématique : Règlement concernant un programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois; plan d'action MADA; PIIA.  
 Le 6 octobre, rencontre et entrevue – M. Martin Nadon  
 Le 10 octobre, de 8h30 à 14h, caucus administratif et thématique (Dossier Municipalité amie des Aînés – MADA)

#### Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

Le 14 octobre, Comité de sécurité publique et Conseil des maires à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

#### Conférence régionale des Élus (CRÉ Laurentides)

Le 2 octobre, réunion du Conseil d'administration de la CRÉ (ajout à Varia du point « Suivi du dossier Hydro-Québec)

#### 1 - Dossier Hydro-Québec

Le 10 septembre, résolution d'appui de Solidarité rurale du Québec  
 Le 23 septembre, mot au Comité aviseur et au Comité de vigilance (ci-dessous)

Bureau de la mairesse  
 Le 23 septembre 2014

Message aux membres du comité aviseur et du comité de vigilance :  
 Solidarité rurale du Québec nous appuie!

Bonjour à tous et toutes,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets ci-joint une nouvelle résolution d'appui à notre

demande de BAPE. Cette résolution a été adoptée par le conseil d'administration de Solidarité rurale du Québec, le 10 septembre dernier, sur recommandation de monsieur André Genest, maire de Wentworth-Nord et préfet-adjoint de la MRC des Pays-d'en-Haut, que je tiens à remercier chaleureusement.

Il s'agit d'un autre appui de taille à notre demande que le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé, dérivation Saint-Sauveur soit soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE.

Je vous rappelle que, de concert avec la MRC des Pays-d'en-Haut, je présenterai une résolution d'urgence en ce sens lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra ce samedi, 27 septembre prochain.

La mobilisation continue!  
Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

Le 24 septembre, lettre ouverte du ministre Arcand (ci-dessous)

Lettre du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

Nous avons observé, au cours des dernières années, une croissance et un développement majeurs dans la région des Laurentides. La progression de la demande d'électricité y est deux fois plus élevée que la moyenne québécoise.

C'est dans ce contexte que j'ai récemment eu l'occasion de revoir les détails du projet de dérivation de la ligne de transport à 120 kV qui reliera le poste du Grand-Brûlé, situé à Mont-Tremblant, à une ligne existante, située près du poste de Saint-Sauveur. Selon nos lois et règlements, ce genre de projet n'est jamais soumis au BAPE.

Au cours des dernières années, Hydro-Québec a mené une série de consultations auprès des gens du milieu, notamment des élus, des propriétaires et des citoyens de la région. Plus de 60 rencontres ont été tenues, dont quatre portes ouvertes pour les citoyens de la région.

J'ai aussi suivi de près, dès mon arrivée en poste, au printemps dernier, les travaux du Comité technique régional composé de spécialistes de toutes les municipalités et MRC concernées, lesquels travaux ont débuté à l'automne 2013. Le comité a le mandat de proposer une solution présentant le moins d'impacts possible. À partir de critères techniques et économiques, il a analysé dix scénarios d'alimentation électrique et en a sélectionné trois qui ont fait l'objet d'une étude en profondeur sur le plan environnemental.

Je constate que le dossier avance bien et que de nombreuses modifications liées aux préoccupations et avis exprimés ont été apportées au projet :

Pour réduire l'impact visuel dans le paysage :

conception de nouvelles familles de pylônes plus compacts : 48 mètres au lieu des 60 mètres annoncés;

diminution des portées entre les pylônes afin d'en diminuer la hauteur (notamment du lac Saint-Joseph et de la route 329 à Saint-Adolphe-d'Howard);

Pour minimiser l'impact du déboisement: réduction de la largeur d'emprise de plus de 25 % (46 mètres au lieu des 64 mètres annoncés);

Pour le tronçon de ligne à reconstruire (10 km) à Val-David/Val-Morin et Sainte-Adèle (milieu plus urbanisé) : modification du design du pylône pour rester dans la largeur d'emprise existante, ce qui évite le déboisement supplémentaire de 15 mètres annoncé en mars 2013;

Modifications du tracé de la ligne pour éviter certaines zones de développements futurs et/ou certains lacs valorisés par le milieu;

Répartition des pylônes modifiée afin de les aligner avec les lignes à 735 kV existantes sur une longueur d'environ 6 km à Montcalm et Barkmere.

Je comprends que certains opposants, et cela est leur droit, continuent de contester ce projet. Je suis

aussi conscient qu'il n'est pas toujours simple de trouver un espace d'accueil pour un projet de ligne de transport d'électricité.

Je me suis donc assuré qu'Hydro-Québec, avant qu'elle ne propose un tracé définitif au gouvernement du Québec, procède à des consultations supplémentaires dans la région cet automne. Ce projet demeurera par la suite assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement. Hydro-Québec devra notamment obtenir toutes les autorisations nécessaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les Québécois sont en droit de s'attendre à un service fiable et de qualité de la part d'Hydro-Québec et c'est en ce sens que nous travaillons.

Le 30 septembre, lettre de Nathalie Roussel d'Hydro-Québec, convoquant les maires et préfets de la région des Laurentides pour le 16 octobre (ci-dessous)



Le 30 septembre 2014

Mesdames les Préfètes  
Messieurs les Préfets  
Messieurs les Présidents  
Mesdames les Mairresses  
Messieurs les Maires

Relations avec le milieu – Laurentides  
333, boul. Jean-Paul-Hogue  
1<sup>er</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

**Objet : Présentation des travaux du comité technique régional et du tracé de ligne optimisé  
Avant-projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur**

Distingués élus,

Comme vous le savez, Hydro-Québec projette de construire une ligne à 120 kV d'environ 40 km dans les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. Cette nouvelle ligne servira à alimenter les postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon existants et un poste projeté à Chertsey (Lanaudière). Ce projet de ligne est nécessaire pour soutenir le développement résidentiel, commercial, économique et touristique de la région et pour combler les besoins en électricité des vingt prochaines années.

Depuis le printemps 2012, Hydro-Québec a entrepris des études environnementales rigoureuses afin d'approfondir la connaissance du milieu et proposer un tracé de ligne de moindre impact. D'ailleurs, quelque 85 rencontres tenues à ce jour ont permis à l'entreprise de consulter les gestionnaires, les spécialistes du territoire et la population et d'intégrer leurs avis et leurs commentaires pour améliorer son projet.

Après plusieurs mois d'études et de rencontres avec le comité technique régional, Hydro-Québec souhaite vous présenter les travaux de ce comité ainsi que les optimisations qui ont été apportées au projet initial (tracé optimisé de la variante A). Cette rencontre sera l'occasion d'apporter des précisions concernant les différents scénarios d'alimentation électrique étudiés, de présenter les nouvelles caractéristiques techniques de la ligne, les nouvelles simulations visuelles réalisées ainsi que les prochaines étapes de communication avec vos citoyens prévues cet automne. Par ailleurs, des rencontres individuelles seront proposées aux propriétaires touchées à compter de la fin du mois d'octobre.

Vous êtes donc conviés à cette rencontre qui aura lieu le **16 octobre** prochain au **Manoir Saint-Sauveur** situé au **246, chemin du Lac-Millette à Saint-Sauveur, salle Matterhorn C, de 9 h à 11 h**. Une confirmation de participation, avant le 14 octobre, serait grandement appréciée. Nous vous invitons à communiquer avec la responsable de la participation du public dans ce projet, madame Sophie Lamoureux, en composant le (450) 565-2210, poste 2385.

Nous vous prions d'accepter, Distingués élus, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Roussel  
Chef – Relations avec le milieu et projets spéciaux Laurentides

c.c. Marie-Josée Gosselin, chef – Projets de lignes

Le 8 octobre message aux citoyens et au Comité de vigilance (ci-dessous)



Saint-Adolphe-d'Howard, le 8 octobre 2014

**Message de la mairesse et du comité aviseur  
aux associations de protection de lacs**

Au cours des dernières semaines, plusieurs résidents et responsables d'associations de protection de lacs ont à nouveau manifesté leur inquiétude face au projet de ligne à haute tension du Grand Brûlé-dérivation-Saint-Sauveur. À la suite de la rencontre du 4 septembre du comité régional (CTR) mis sur pied par Hydro-Québec, nous avons appris que la société d'État a présenté au CTR un tracé A optimisé qui n'a pas été modifié de façon significative par rapport à celui présenté au printemps 2013. Ce tracé passerait toujours à proximité du village et plusieurs lacs seraient touchés.

Voyant que toute la région des Laurentides continue de demander que ce projet soit soumis aux audiences du BAPE, le ministre Pierre Arcand a fait paraître une lettre ouverte le 24 septembre dernier. Le ministre y affirme que le comité, à partir de critères techniques et économiques, « a analysé dix scénarios d'alimentation électrique et en a sélectionné trois qui ont fait l'objet d'une étude en profondeur sur le plan environnemental ». Nous tenons à vous rappeler que c'est face à l'absence de consensus sur un scénario à privilégier que le CTR a demandé à HQ de présenter un tracé A optimisé.

Les seules optimisations importantes apportées au projet jusqu'à présent touchent la hauteur des pylônes, qui serait en moyenne de 48 mètres (soit l'équivalent d'un édifice de 16 étages), et la largeur de l'emprise. La lettre du ministre fait état d'une « réduction de la largeur d'emprise de plus de 25% (46 mètres au lieu des 64 mètres annoncés) », ce qui nous semble inexact. En effet, il semble que la largeur de l'emprise variera entre 46 mètres et 64 mètres.

Malgré l'opposition des élus, malgré l'absence d'acceptabilité sociale, Hydro semble avoir pu pour acquis que ce tracé sera celui recommandé par le CTR le 15 octobre puisqu'elle a déjà convoqué les maires et préfets pour leur présenter ce tracé le 16 octobre au matin. Le comité aviseur de St-Adolphe est consterné par cette convocation précipitée. « Selon la représentante de la municipalité au sein du CTR, Sarah Perreault, les membres du CTR n'ont vu jusqu'à présent que des optimisations sommaires sur la base de données incomplètes. De plus, Hydro a refusé de leur remettre les documents concernant ces premières optimisations afin qu'ils puissent se préparer de façon adéquate pour la rencontre du 15 octobre. Plus inquiétant encore, Hydro a fait savoir qu'elle contacterait les propriétaires touchés par le tracé dès la fin octobre. Hydro aura-t-elle décidé « d'imposer » sa solution ?

Le 9 octobre, réunion avec le préfet et le préfet suppléant – Préparation de l'audition et de la présentation de notre requête auprès de la Commission permanente Aménagement et Environnement de la FQM

Le 10 octobre, Présentation à Québec, devant la Commission permanente, du dossier Hydro-Québec en vue d'obtenir l'appui de la FQM à notre demande de BAPE

Le 10 octobre, Réunion téléphonique avec nos conseillers juridiques – Préparation des réunions du 15 et 16 octobre

10 octobre, embauche d'une spécialiste en paysages (Architecte paysagiste et Urbaniste) – pour un mandat d'analyse paysagère des scénarios d'optimisation par Hydro-Québec

Le 11 octobre, Réunion du Comité aviseur de la municipalité – Préparation de la réunion du CTR du 15 octobre et stratégie automne

Le 15 octobre, Comité technique régional d'Hydro-Québec – (Voir Faits Saillants ci-dessous)

#### PROJET DE LIGNE À 120 KV DU GRAND-BRÛLÉ–DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR FAITS SAILLANTS - RENCONTRE 9 – 15 OCTOBRE 2014 - COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL

- Le comité technique régional (CTR) s'est réuni le 15 octobre 2014.
- Hydro-Québec a précisé que le tracé présenté est un tracé optimisé et non définitif et que d'autres optimisations sont possibles sur la base d'un apport d'information additionnelle.
- Les représentants de la Municipalité de Saint-Adolphe considèrent que des niveaux de résistance de certaines unités de paysages dans la carte d'inventaire paysages du projet Grand-Brûlé St-Sauveur d'Hydro-Québec devraient être modifiés à la hausse.
- En arrière-plan du Lac Saint-Joseph modifier le niveau de résistance de Moyen à Fort ou Très fort.
- Au niveau des abords du corridor de la route 329 modifier le niveau de résistance de Moyen à Fort ou Très fort.
- Les représentants d'Hydro-Québec et le consultant de la firme WSP considèrent que la carte a été élaborée conformément à la méthode Paysage d'Hydro-Québec.
- Il faudra valider l'incidence de ces modifications sur la cohérence de l'analyse de l'ensemble de la carte.
- La version finale de la grille d'évaluation environnementale à l'échelle régionale comportant en annexe les questions, commentaires et précisions des membres du comité a été passée en revue brièvement.
- Le représentant de la firme WSP responsable de réaliser les simulations visuelles a présenté les plus récentes simulations visuelles effectuées à Saint-Adolphe-d'Howard ainsi que la méthodologie utilisée.
- Afin de poursuivre le travail d'optimisation du tracé, certaines simulations visuelles sont en voie d'être complétées (Mont Avalanche et Lac Bourque) et d'autres seront élaborées à la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

Simulations depuis la route 329 dans les deux directions (impact des structures et des corridors de déboisement) – (La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard fournira les points de référence.)

Simulations demandées par les citoyens depuis un balcon - Lac des Trois-Frères

- La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard soumettra une proposition de variante de tracé dans l'axe centre à Hydro-Québec qui s'est engagée à l'analyser. Hydro-Québec rencontrera la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ainsi que la municipalité de Sainte-Agathe.
- Un tour de table a eu lieu sur l'acceptabilité sociale du projet. Les membres du comité considèrent qu'ils n'ont pas l'expertise nécessaire pour se prononcer sur l'acceptabilité sociale du projet.
- Les membres du comité ont dressé un bilan des travaux du CTR. Les membres du comité estiment que le comité a rempli son mandat.
- La prochaine étape consiste à recevoir les résultats de l'analyse d'Hydro-Québec quant à la proposition de variante de tracé de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et des simulations visuelles
- Les membres du comité jugeront de la pertinence de se rencontrer à nouveau à la lumière de la présentation de cette analyse.

Acertys relations citoyennes 15-10-2014

Le 16 octobre, Assemblée d'information - Invitation d'Hydro-Québec aux maires et préfets des Laurentides : présentation du tracé optimisé. (Voir l'article de L'Info du Nord ci-dessous)

Projet de ligne électrique à 120 kV  
Hydro-Québec présente son tracé optimisé  
Par Daniel Deslauriers  
Jeudi 16 octobre 2014 17:20:10 HAE

LAURENTIDES - Des améliorations sensibles apportées au tracé initial dans le projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur.

C'est l'objectif que la société Hydro-Québec croit avoir atteint avec ce projet optimisé présenté, hier, aux membres du comité technique régional, puis, aujourd'hui, aux maires de la région, de même qu'aux médias d'information en après-midi.

Compromis

Une conférence de presse de près de deux heures, au Manoir Saint-Sauveur, qui a permis de revoir, tronçon par tronçon, le parcours qu'empruntera cette fameuse ligne électrique. D'entrée de jeu, Jean-Pierre Giroux, directeur planification Trans Énergie, une division d'Hydro-Québec, rappelle que ce projet de construction de ligne a été mis en place pour répondre à des besoins pressants, en matière d'énergie, pour le secteur au nord de la rivière des Milles Iles, un secteur en pleine croissance.

La société d'État estime avoir fait son bout de chemin en révisant la hauteur des pylônes (48 mètres au lieu de 60), de même que l'emprise du tracé qui sera réduite, elle aussi, de 64 à 48 mètres, là où il n'y a pas de pylônes.

Des changements importants qui auront un impact significatif au niveau du paysage, estime Marie-Josée Gosselin, chef de projet chez Hydro-Québec. «On ne verra pratiquement plus rien», dit-elle.

Le cas Saint-Adolphe-d'Howard.

Cette tempête politique et médiatique, qui a entouré ce projet depuis plus d'un an, est attribuable, en bonne partie, à cette levée de boucliers des citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard qui refusent de voir une «cicatrice» dans le paysage de ce qu'ils ont de plus précieux: leurs montagnes.

De ce côté, la société Hydro-Québec dit avoir compris le message. Ainsi, la nouvelle ligne proposée ne survolerait plus le lac des Trois-Frères, mais passerait un peu plus au nord avant de poursuivre son chemin, juste en face du troisième bassin de ce même lac, vers le Domaine du Lac Beauchamp. Mme Gosselin estime que les derniers correctifs élimineraient sensiblement les impacts visuels pour les résidents de ce secteur. «On ne pouvait pas faire mieux. Il y avait d'autres impacts à considérer», dit-elle.

Avant d'y arriver, le tracé retenu devra suivre la crête des montagnes, derrière la tour de communication. Encore là, simulations à l'appui, on estime que la société d'État a fait son bout de chemin même s'il y a toujours place à l'amélioration.

Pour ce qui est du secteur Val-David-Sainte-Adèle, là où une ligne électrique existe déjà, Hydro-Québec projette simplement de remplacer les pylônes dans l'emprise déjà existante. Aucun déboisement supplémentaire ne sera nécessaire, précisent les représentants d'Hydro-Québec.

La suite

S'amorce maintenant l'étape des communications pour la société Hydro-Québec. La société d'État rencontrera, dans un premier temps, les 125 propriétaires concernés par ce projet. «Aucune expropriation en vue», confirme la porte-parole d'Hydro-Québec, Sophie Lamoureux.

Hydro-Québec tiendra ensuite, dès la mi-novembre, une série de consultations publiques. Le projet sera soumis ensuite, au printemps 2015, au gouvernement du Québec, puis à la Régie de l'énergie du Québec

Un an sera nécessaire pour obtenir toutes les autorisations nécessaires. Les travaux pourraient débuter à l'été 2016. La mise en service est prévue, elle, à une date ultérieure. La date initiale était l'automne 2016.

Le 18 octobre, Réunion du Comité aviseur

Rapport aux membres du Comité aviseur; Hydro a fait une opération de relations publiques très réussie – les personnes présentes ont trouvé qu'elle avait apporté de grandes améliorations au projet.

## Urbanisme et Environnement

### Programme climat municipalité – Gaz à effet de serre

L'inventaire des gaz à effet de serre est complété depuis 2013. Nous avons reçu au cours de l'été les commentaires sur le plan d'action par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC. Ses commentaires seront intégrés sous peu et le plan d'action sera déposé par le conseil municipal afin d'obtenir la subvention de 27 053.51 \$ du MDDELCC.

### Plan d'action environnemental 2015

Le service de l'urbanisme et de l'environnement prépare son plan d'action environnementale ainsi que son plan d'action urbanistique 2015, qui sera soumis pour la préparation du budget 2015.

### Collecte des matières résiduelles

La collecte des matières résiduelles représente près de 10 % des dépenses de la municipalité. Le contrat vient à échéance au 31 décembre 2014. Le service de l'urbanisme et de l'environnement travaillera dans les prochains mois avec le service des travaux publics et ingénierie afin de trouver une solution efficace et conforme aux normes applicables en matière de gestion des matières résiduelles.

### Écocentre

Les travaux d'aménagement récemment réalisés à l'écocentre permettront d'améliorer grandement nos performances au niveau de la récupération. Entre autres, le bois et le bardeau d'asphalte seront dorénavant recyclés au lieu d'être enfouis. Cela représente plus de 250 tonnes de matières récupérées sur les 900 tonnes envoyées à l'écocentre. Ces améliorations permettront aussi de diminuer les coûts d'opérations.

### Coupe forestière

Des consultations publiques ont eu lieu du 25 août au 19 septembre 2014. La présidente de l'association des propriétaires du domaine des Lacs (APDL) Line Légaré ainsi que d'autres résidents du secteur ont participé à ces consultations. L'APDL est dorénavant inclus dans les organismes qui désirent négocier des mesures d'harmonisation avec la scierie Crête. La coupe qui se situera en majorité à Montcalm, ne devrait pas avoir lieu avant 2016-2017; ce qui laisse du temps afin d'harmoniser les activités forestières avec celles des citoyens du secteur. Nous avons reçu une demande d'appui de l'association dans sa démarche.

### Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA):

Un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration (PIIA) est sur le point de voir le jour. Il a été présenté devant le Comité consultatif d'urbanisme et aux membres du conseil. Dans ce règlement, on retrouve entre autres des critères d'évaluation plus performants ainsi que des illustrations permettant de mieux comprendre les orientations d'aménagement et de développement du village. Ce règlement vient remplacer le règlement no 558. Ce règlement fera l'objet d'une consultation publique qui aura lieu le 25 octobre. Il est important de noter que le Conseil, par cette consultation, souhaite entendre les idées, commentaires ou objections des citoyens avant d'en discuter à nouveau.

### Règlement concernant un programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois

Un règlement concernant un programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois est sur le point d'être adopté. Ce règlement offre une aide financière plus généreuse et s'adresse aux propriétaires et occupants d'un immeuble situé en bordure du chemin du Village entre les adresses civiques 1613 à 2022 ainsi qu'en bordure du chemin du Collège. Cette aide financière vise à revitaliser le noyau villageois et ainsi renforcer l'économie locale, favoriser la vitalité du village et améliorer le cadre de vie. Ce règlement vient remplacer la politique no 2013-01.

## Infractions

12 dossiers d'infraction ont été présentés à la cour municipale de Sainte-Adèle le 9 septembre dernier. Parmi ceux-ci, un seul a été rejeté et la majorité des constats étaient des cas de mauvais entretien de la propriété. Nous constatons aussi que nous avons de plus en plus de cas d'insalubrité morbide sur le territoire; il s'agit de personnes vivant dans des conditions exécrables à l'intérieur d'un logement; ils accumulent des objets et des déchets de façon excessive, les menant à vivre dans des conditions de vie insalubres et mettant en danger leur sécurité et leur santé. Pour tenter de mieux intervenir auprès d'eux, nous avons reçu une formation afin d'être mieux outillé à intervenir auprès d'eux. L'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, la sûreté du Québec ainsi que notre service d'incendie sont des alliés pour nous aider à résoudre ce problème.

## Permis

Septembre a été un mois actif pour l'émission des permis et certificats d'autorisation; nous avons transmis un grand nombre de permis terminés à notre service d'évaluation, afin qu'ils puissent être portés au rôle d'évaluation et ultimement, aux comptes de taxes 2015.

## Vidange des fosses septiques

En juillet et septembre dernier, nous avons envoyé près de 200 avis pour la vidange des fosses septique rendues à échéance. Les résidents ont jusqu'au 30 décembre de cette année pour nous transmettre leur preuve de vidange.

## Requêtes

Nous traitons un nombre croissant de requêtes au comptoir, par courriel ou par téléphone. Les gens désirent de plus en plus être bien informés; ce qui explique ce nombre croissant de demandes d'information. Ces requêtes proviennent de citoyens, de futurs acheteurs et de différents professionnels, tels agents d'immeubles, arpenteurs-géomètres, notaires, évaluateurs, ingénieur, avocat, etc.

## Enseignes au cœur du village

Les enseignes commerciales sont un défi d'aménagement au cœur du village. On croit souvent à tort qu'il faut de grandes enseignes pour capter l'attention du consommateur. Or, on oublie qu'une enseigne n'est qu'un élément signal parmi tant d'autres dans la réussite d'un commerce et que l'apparence générale du bâtiment et de l'environnement de la rue, influencent tout autant la perception des clients. À cet effet, nous croyons que l'affichage est un moyen peu coûteux pour débiter la mise en valeur du noyau villageois. Nous sommes actuellement à préparer un guide d'affichage avec illustrations couleurs; ce guide vous sera soumis sous peu.

## Communications

### Site web

L'arborescence a finalement été adoptée par le comité. Des changements d'ordre graphique ont été communiqués à la firme Érod à la demande d'un membre du comité. Nous attendons que ces changements soient faits avant d'aller de l'avant avec la programmation proprement dite.

### Communications écrites

Pour des raisons budgétaires, il est recommandé par Louis Croteau de remplacer le bulletin « plaisirs d'hiver », prévu en décembre, par un feuillet de 11'' X 17'' qui contiendrait les informations concernant 1) le Carnaval, 2) la session de cours d'hiver 3) les activités du centre récréatif (ligue de hockey...). Il en coûterait 2,25 \$ / copie, soit 555 \$ pour 1250 copies (nombre approximatif de copies requises).

Nous sommes également en attente de soumissions pour l'impression d'un calendrier municipal qui pourrait être préparé à l'interne par l'agent plein air.

## Culture

### Atelier culturel

- Plusieurs citoyens ont visité l'Atelier culturel (exposition de Geneviève Oligny).
- 27 août au 28 septembre Exposition de Geneviève Oligny.
- 20 et 21 septembre 150 visiteurs pour le 1er weekend du festival d'automne.
- 27 et 28 septembre 550 visiteurs pour le 2e weekend du festival d'automne.
- 29 septembre Démontage, ménage et fermeture de l'atelier culturel.

### Journées de la culture

- 26 septembre Plus de 275 personnes ont assisté au spectacle «les mots qui nous lient» à l'église.
- 27 septembre 80 personnes se sont présentées au spectacle pour enfant de Joe Bocan au Centre récréatif. Belle prestation.
- Plusieurs activités ont eu lieu à la bibliothèque, à l'atelier culturel, à l'Ange Vagabond et au parc Adolphe-Jodoin.
- 28 septembre Clôture des journées de la culture.

### Salon des artisans

- Sélection des 38 artisans pour l'édition 2014.
- Réception des inscriptions.

### Développement communautaire

#### Retour du dîner hebdomadaire communautaire

- L'équipe de bénévoles s'est présentée tôt le matin du 16 septembre pour recevoir les 60 utilisateurs. Tous étaient ravis de renouer avec cette activité.

#### Comité - Municipalité amie des Aînés – MADA

- Révision du plan d'action et présentation aux élus
- Préparation de la consultation publique prévue pour le 29 octobre

### Loisirs et Plein air

#### Loisirs

#### Cours session d'automne 2014 au Centre récréatif

- 12 cours ouverts.
- Réception des factures des professeurs pour le premier paiement après l'assemblée du 18 octobre du conseil municipal.

#### Festival d'automne

- 20 septembre 93 visiteurs sans compter les visiteurs qui n'ont pas pris de bracelet.
- 21 septembre Annulation des activités du festival.
- 27 septembre Nous avons reçu plusieurs commentaires positifs de la part des commerçants qui disaient n'avoir jamais vu autant d'achalandage dans le village depuis longtemps.
- 28 septembre Total 981 visiteurs pour le 2e weekend sans compter les visiteurs qui n'ont pas pris de bracelet. Les visiteurs ont apprécié les différents sites d'activités : Centre plein air, parc Adolphe-Jodoin, Atelier culturel, Marina et Mont Avalanche.
- Voir bilan et rapport budgétaire en annexe.

### Plein air

#### Mont Avalanche

La station de ski est actuellement en mode « ventes présaison » alors que les membres

avaient jusqu'au lundi 13 octobre pour bénéficier du meilleur prix sur leur abonnement de saison.

Au 17 octobre, voici les chiffres en ce qui concerne la vente des passes de saison ; le comparatif est basé sur la même période soit une prévente au printemps et en automne:

Pour 2013, 368 passes avait été vendues.

En 2014, 522 passes ont été vendues en prévente.

#### Centre Plein-Air

Après un été sans coordonnateur, une nouvelle équipe est en train de prendre forme. La coordination du centre sera désormais assurée par l'agente plein-air qui verra à l'accueil des visiteurs et la vente des droits de passages sur semaine (et les weekends au besoin).

M. Brian Dunaj a été embauché afin d'assurer l'entretien des sentiers, du camping et des refuges. Il entrera en fonctions dès le mois d'octobre. M. Dunaj compte une bonne expérience en travail d'aménagement forestier et possède une excellente connaissance de notre réseau de sentiers.

#### Sentier glacé des sous-bois

Il est proposé d'allonger le sentier glacé en empruntant un vieux pont désaffecté qui traverse le ruisseau derrière la caserne (photo). Le sentier serait ainsi agrandi d'environ 250 mètres. Le directeur Plein air verra la faisabilité de ce projet dans les prochains jours.

#### Vélo de Montagne 2015

La MRC des Pays-d'en-Haut a fait la présentation de son plan de développement de l'activité vélo de montagne. L'activité s'est déroulée au Mont Avalanche le 3 octobre devant une foule d'une vingtaine de personnes composée d'intervenants du milieu, de membres de la chambre de commerce, d'élus et d'administrateurs de Plein-Air Saint-Adolphe.

Tous ont été enchantés par le potentiel de Saint-Adolphe-d'Howard pour devenir la capitale de vélo de montagne dans la région. Selon la présentatrice Chantal Ladouceur, il faudra voir à satisfaire l'offre aux débutants en capitalisant sur le terrain du centre plein-air qui serait tout indiqué.

Des demandes de subventions seront envoyées à la MRC (programmes du pacte rural & milieu défavorisé) dans le but d'améliorer les infrastructures et installations du CPA pour l'été 2015.

#### Triathlon d'hiver

La chambre de commerce de Saint-Adolphe-d'Howard tente de mettre sur pied un nouvel événement : un triathlon d'hiver (raquette, patin, ski de fond). Le comité organisateur a tenu sa première réunion le mercredi 8 octobre.

Le comité espère pouvoir couvrir ses frais d'opération via le coût d'inscription des participants et des commanditaires.

#### ACTIVITÉS À VENIR

Casino au profit de la Maison des Jeunes « Loco Local » : 18 octobre

Halloween - Quête médiévale : vendredi, 31 octobre

Salon des artisans : 22 et 23 novembre

Dépouillement de l'arbre de Noël : 6 décembre

Guignolée au profit du Garde-manger des Pays-d'en-Haut : 13 décembre

Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Arrivée de madame Chantal Valois à 9h55.

## **6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT**

### **6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI**

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller : Pierre Roy  
et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 3 octobre 2014, au montant de 1 676 695.11 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 8 octobre 2014, au montant de 262 211.87 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe.  
Le 18 octobre 2014

---

### **ADOPTÉE**

## **7. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **7a) Dépôt du certificat du registre référendaire du Règlement no 785-1**

La directrice générale par intérim Marie-Hélène Gagné dépose le certificat du greffier suivant la tenue du registre référendaire pour le règlement no 785-1 amendant le règlement 785 décrétant un emprunt de 652 000 \$ et une dépense maximale de 685 000\$ pour des travaux complémentaires sur le réseau d'égout secteur Chenonceau Chambord Morgan incluant deux stations de pompage intermédiaire afin de rendre le collecteur sanitaire opérationnel et fonctionnel, remboursable sur 20 ans.

### **7b) Renouvellement de la marge de crédit de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler, par résolution, la marge de crédit, à la demande du centre Financier Desjardins des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit est nécessaire pour défrayer les dépenses d'opérations courantes jusqu'à l'entrée des revenus de la taxation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes autorisés pour un montant maximal de 1 000 000 \$ depuis le 29 avril 1994, que nous demandons seulement 600 000 \$ à chaque année et que celle-ci n'a pas été utilisée depuis 2010;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
Appuyé par le conseiller : Pierre Roy  
Et résolu unanimement

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard soit autorisée à emprunter à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, une somme n'excédant pas 600 000 \$

Rés. : 2014-254  
Acceptation  
des comptes  
du mois

Dépôt registre des  
signatures règlement  
no 785-1

Rés : 2014-255  
Renouvellement  
marge de crédit  
Caisse populaire  
Ste-Agathe-des-  
Monts

pour défrayer les dépenses d'opérations courantes jusqu'à l'entrée des revenus de taxation.

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, les documents s'y rattachant.

QU'UNE copie de la résolution soit envoyée à monsieur Olivier Brossard au Centre Financier aux entreprises Desjardins.

#### **ADOPTÉE**

Rés : 2014-256  
Nomination du  
maire suppléant pour  
siéger à la MRCPDH

#### **7c) Nomination du maire suppléant à titre de substitut de la mairesse pour siéger au conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un remplaçant en cas d'empêchement de la mairesse pour siéger au Conseil des Maires et autres comités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard nomme le maire suppléant à titre de remplaçant en cas d'empêchement de la mairesse pour siéger au Conseil des Maires et autres comités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

#### **ADOPTÉE**

Rés : 2014-257  
Embauche d'un  
directeur général

#### **7d) Embauche d'un directeur général**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général depuis le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert les services professionnels et administratifs d'un directeur général;

CONSIDÉRANT QUE suite à un processus de recrutement, le comité de sélection en est arrivé à une entente unanime.

CONSIDÉRANT QUE l'expérience juridique et municipale du candidat retenu aidera la municipalité dans sa gestion de nombreux dossiers;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par la conseillère : Monique Richard  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard embauche monsieur Martin Nadon au poste de directeur général, secrétaire-trésorier et greffier, rétroactif au 15 octobre 2014.

QUE la mairesse soit autorisée à signer le contrat d'embauche selon les discussions avec le conseil municipal.

#### **ADOPTÉE**

Rés : 2014-258  
Autorisation à la  
SADC de payer la  
dette de Sport Zone

#### **7e) Autorisation à la SADC de payer la dette de Sport Zone**

CONSIDÉRANT la résolution no 2009-299, du 19 novembre 2009, autorisant le cautionnement, par la municipalité, d'un prêt de 40 000 \$, accordé en date du 20 mai 2010 pour la Société d'aide au Développement des Laurentides (SADC) à l'organisme Sport Zone, représenté par monsieur Jean-Guy Pagé;

CONSIDÉRANT QUE, dans une lettre du 15 juillet 2014, la SADC informe la municipalité que l'organisme Sport Zone a cessé ses activités et ne respecte pas ses engagements contractuels et plus spécifiquement son prêt depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard rembourse à la SADC la somme de 19 108,16 \$ en rapport avec le prêt du 20 mai 2010 accordé à l'organisme Sport Zone et cautionné par la municipalité.

QUE la municipalité soit subrogée dans les droits de la SADC quant audit prêt accordé par celle-ci à l'organisme Sport Zone, le 20 mai 2010

### ADOPTÉE

Dépôt rapport  
financier de FVS

#### **7f) Dépôt du rapport financier de la Fête des Vins et Saveurs**

La directrice générale par intérim Marie-Hélène Gagné dépose le rapport financier de la Fête des Vins et Saveurs, pour l'année 2014, rapport qui a été présenté au conseil d'administration de cette activité. Surplus de 738 \$

Rapport de la  
maire sur la  
situation financière

#### **7g) Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité**

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Conformément aux dispositions du *Code municipal*, article 955, il est de ma responsabilité de vous présenter aujourd'hui le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2014 de même que les résultats vérifiés pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2013. Je déposerai également la liste des contrats comportant des dépenses de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus, ainsi que la liste des contrats dépassant 25 000 \$ lors de la prochaine séance. Ces listes sont publiques et peuvent être consultées via notre site internet [www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca) ou à l'Hôtel de ville.

Il faut noter que lors de son entrée en fonction, en novembre 2013, le nouveau conseil municipal s'est retrouvé face à une situation financière bien peu reluisante. Des travaux de pavage effectués fin octobre, en pleine campagne électorale, avaient augmenté la dette de 1,4M \$, la portant à près de 10M \$.

Également, le surplus cumulé qui était de 400 000 \$ au début de 2013 n'était plus que de 103 000 \$ à la fin de l'année. La municipalité a terminé l'exercice avec un déficit d'environ 29 000 \$. Le surplus cumulé, donc la réserve que nous a laissée l'ancienne administration, était un maigre 73 000 \$.

Quant au Mont-Avalanche et au Centre Plein air, l'année 2013 s'est soldée avec un déficit cumulé (2012-2013) de 278 000 \$ que nous avons dû inclure dans nos états financiers consolidés. Pour l'année 2013, seulement, le déficit était de 80 150 \$.

Le déficit réel de la municipalité pour l'année 2013 est donc de 205 000 \$ (278 000 \$ moins le surplus cumulé de 73 000 \$). Nous devons éventuellement effacer ce déficit. Vous le savez, notre engagement est de gérer les finances de la municipalité avec prudence et rigueur et c'est ce que nous faisons.

Il faut noter que le nouveau conseil a dû se résoudre à absorber dans le budget courant de 2014, la dépense de 480 000 \$ occasionnée par un bris d'aqueduc lors des travaux dans le secteur Moulin/Morgan et qui n'avait pas fait l'objet d'un règlement d'emprunt comme la municipalité aurait dû le faire. Également, le nouveau pacte fiscal entre le gouvernement québécois et les municipalités, adopté en 2014, a amputé nos revenus à ce chapitre d'environ 250 000 \$. L'année 2014 a donc été marquée par d'importantes compressions budgétaires.

Il faut aussi noter qu'un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur en 2014 avec une augmentation moyenne de 15 % de la valeur des propriétés. Le Conseil a donc décidé de réduire le taux de la taxe foncière générale de près de 10 cents, soit environ 12 %, de façon

à éviter des hausses de taxes outrancières pour les citoyens.

Enfin, des efforts importants ont aussi été consacrés à un resserrement de la gestion, du contrôle et du suivi budgétaire du Mont-Avalanche et une taxe spéciale de 45 \$ a été décrétée pour l'année 2014 pour son fonctionnement. Tout au long de l'année 2014, notre firme de vérificateurs a effectué un suivi des résultats financiers de la Société de gestion du Mont-Avalanche, maintenant nommée Plein air Saint-Adolphe.

Voici donc la situation financière de la municipalité, telle que constatée suite à une analyse financière des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total.

## **LE DERNIER RAPPORT DE NOS VÉRIFICATEURS**

Le rapport du vérificateur externe, Amyot, Gélinas mentionne que les états financiers sont conformes dans tous leurs aspects significatifs et qu'ils présentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité. Au 31 décembre 2013, les états financiers de la municipalité se sont soldés par un déficit de l'exercice de 29 618 \$. Les revenus, pour l'année 2013 ont été de 10 569 442 \$ et les dépenses de 10 599 060 \$. Le rapport du vérificateur a été approuvé par le conseil municipal le 26 avril 2014.

Les états financiers de la Société de Gestion du Mont Avalanche sont consolidés dans les états de la municipalité. Au 31 décembre 2013, les revenus de l'année ont été de 711 412 \$ et les dépenses de 791 562 \$ pour un déficit de l'exercice de 80 150 \$. Ce déficit a contribué au déficit cumulé consolidé de 205 733 \$ au 31 décembre 2013.

## **ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME DE LA MUNICIPALITÉ**

Tel qu'indiqué dans le rapport du vérificateur pour la période se terminant le 31 décembre 2013, l'endettement total à long terme de la Municipalité était de 9 700 183 \$. La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables est de 5 668 419 \$, celle applicable à certains secteurs ou riverains est de 3 530 959 \$ et celle assumée par les tiers (gouvernement) est de 500 805 \$.

## **L'EXERCICE EN COURS**

Tous les responsables des services municipaux ont identifié les budgets requis d'ici la fin de l'année 2014 afin de compléter les mandats et activités qui leur ont été confiés par le Conseil au début de l'année. Par conséquent et en fonction des données connues au 2 octobre 2014, nous estimons des revenus de 10 772 921 \$ et des dépenses de 10 762 141 \$ pour un surplus d'opération estimé à 10 780 \$ pour l'exercice 2014.

## **LES DÉPENSES EN IMMOBILISATION EN 2014**

En ce qui concerne le dernier Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2014-2015-2016, nous avons prévu des dépenses d'environ 4,1 millions moins les subventions de 1,4 million. Au 30 septembre, nous avons effectué des travaux et achats pour environ 1,6 million soit :

- Réfection du Chemin Montfort et ponceau
- Travaux pour le raccordement au réseau d'égout - secteur Moulin et Morgan
- Rénovation de l'Éco centre
- Acquisition d'une niveleuse et d'un camion autopompe pour le service des incendies

## **RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

La rémunération 2014 des conseillers municipaux s'élève à 7 474 \$ plus une allocation de dépenses de 3 737 \$ ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2 690 \$ pour les différents

comités reconnus par la municipalité. De plus, le maire suppléant se voit octroyé une prime de 373 \$ par mois. Également, un jeton de présence de 111 \$ par réunion est accordé aux conseillers qui siègent sur des comités supra-municipaux, les comités de la MRC, par exemple.

La rémunération 2014 de la mairesse s'élève à 36 705 \$, plus une allocation de dépenses de 15 787 \$. Toutefois, en cette année de restrictions budgétaires, j'ai décidé, à titre symbolique, de réduire ma rémunération de 10 %. À cela, s'ajoute une rémunération annuelle de 8 882 \$ en provenance de la MRC des Pays-d'en-Haut. Également, un montant de 150 \$ par réunion est accordé pour siéger sur un comité de la MRC.

## **BUDGET 2015 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Nous entamerons dans les prochaines semaines la préparation du budget 2015 ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.

En ce qui a trait aux infrastructures, on sait que celles qui sont relatives à l'eau potable et au traitement des eaux usées vont demander des travaux de modernisation sinon de réfection considérables. L'état de nos installations en ces matières est actuellement le principal frein au développement de Saint-Adolphe. Nous sommes à élaborer un programme d'immobilisations de trois ans. La première tranche de ce programme sera rendue publique avec le budget 2015.

Nous recevrons également, au cours des prochaines semaines, le bilan de santé organisationnel et financier de la municipalité que nous avons commandé à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton. Les recommandations de ce rapport seront très utiles dans l'adoption des meilleures pratiques de gestion. Je vous invite donc à assister à l'assemblée qui se tiendra le 13 décembre 2014. Nous adopterons le budget 2015 ainsi que le programme d'immobilisations.

Enfin, au nom de tous les membres du Conseil, je tiens à vous réitérer notre engagement à servir avec cœur tous les citoyens de Saint-Adolphe et à mettre toutes nos énergies à redonner un élan à notre belle municipalité. Nous vous remercions de votre confiance.

Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

Rés. : 2014-259  
Réfection chemin  
des Marronniers

### **8a) Mandat pour la réfection chemin des Marronniers sur 200 mètres linéaires prévu dans le règlement d'emprunt 761**

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de 200 mètres linéaires au bout du chemin des Marronniers est un chemin municipal;

CONSIDÉRANT QUE le chemin doit être complètement rénové pour permettre le permis de construction d'une nouvelle résidence au bout dudit tronçon;

CONSIDÉRANT QU'IL y a disponibilité de fonds dans le règlement d'emprunt 761 et que le chemin des Marronniers y était prévu pour des travaux de réfection de chemins et de fossés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allé en appel d'offres TP2014-30 sur invitation selon le devis Consultant SM F1416327-001 incluant les plans aux 3 fournisseurs suivants et qu'elle a reçu 2 soumissions conformes :

Soumissionnaires	Montant de la soumission, taxes en sus
Excavation Michel St-Pierre	Refus de soumissionner
Excavation et Carrière Econo (Carl Ladouceur Excavation Inc.)	79 815.75 \$ taxes en sus
RB Gauthier	97 291.50 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation écrite du Consultant SM d’octroyer le mandat à la firme Excavation et Carrière Econo (Carl Ladouceur Excavation Inc.) avec le chèque visé au montant de 9 800 \$ comme garantie de soumission;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois  
Appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard accorde le mandat de réfection du chemin des Marronniers, sur 200 mètres linéaires, selon le document d’appel d’offres TP2014-30 et le devis Consultant SM F1416327-001 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation et Carrière Econo (Carl Ladouceur Excavation Inc.) au montant de 91 768.16 \$, taxes incluses.

QUE le conseil mandate le service des finances à effectuer les déboursés en ce sens et qu’il mandate le directeur du service technique à entériner toutes les démarches administratives pour l’exécution de ce contrat.

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution dans le règlement d’emprunt no 761.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe  
Le 18 octobre 2014

---

#### ADOPTÉE

Rés : 2014-260  
Demande  
d’autorisation  
affichage  
route 329  
écocentre

#### **8b) Demande d’autorisation pour installer une affiche sur route 329 sud pour l’écocentre**

CONSIDÉRANT QU’UNE demande a été faite pour ajouter de la signalisation en face de l’écocentre, en provenance de Morin-Heights et du centre-ville, afin d’en indiquer l’entrée;

CONSIDÉRANT QUE cette signalisation sera située dans l’emprise de la route 329, qui est sous juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que cette installation requiert une permission de voirie de leur part avec une résolution du conseil municipal entérinant cette demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
Appuyé par le conseiller : Pierre Roy  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard mandate le directeur de voirie, parcs et entretien à effectuer la demande de permission de voirie au MTQ afin d’autoriser l’installation de panneaux de signalisation indiquant « Écocentre » dans l’emprise de la route 329.

#### ADOPTÉE

Rés. 2014-261  
Mandat de profilage  
du roc par géo radar

#### **8c) Mandat de profilage du roc par géo radar – chemin Tour-du-Lac**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer la mise à niveau de l’usine d’alimentation en eau potable, secteur Village, et que les démarches pour l’approvisionner depuis un réservoir aquifère souterrain, situé sur une ancienne sablière du chemin Tour-du-Lac, s’est avéré positif;

CONSIDÉRANT QUE le procédé final d’approvisionnement depuis le réservoir aquifère souterrain, avec recharge artificielle du lac Saint-Joseph, va nécessiter le prolongement du réseau d’aqueduc existant sur 1.4 km pour se raccorder au réseau;

CONSIDÉRANT QU’IL est impératif de déterminer la présence du roc sur la longueur de 1.4 km pour l’installation de la nouvelle conduite d’aqueduc dans la tranchée d’excavation, jusqu’à 3 mètres de profondeur, pour minimiser les frais de dynamitage requis pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Géophysique GPR International Inc. est une firme spécialisée dans le domaine de détection de rocs dans le sol par méthodes géo radar et sismique;

CONSIDÉRANT QUE lors d’une rencontre avec le représentant du ministère des Affaires Municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT), monsieur Alain Saladzius, chef d’équipe des programmes d’infrastructures, a mentionné la nécessité de recourir à cette évaluation plutôt qu’une recherche par rétro cavée;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard accorde le mandat de levées géo radar, pour l’évaluation de la profondeur du roc, à la firme Géophysique GPR International Inc. au montant total de 9 050 \$, taxes en sus, afin d’incorporer ce rapport dans la phase de conception des infrastructures requises pour l’alimentation en eau potable, du secteur Village, depuis le réservoir aquifère souterrain de la zone 2.

QUE le montant de ces dépenses soit pris à même les fonds du règlement 690, existant, prévu pour la mise à niveau de l’usine d’alimentation en eau potable, secteur Village.

QUE le service des finances effectue les déboursés et que le directeur du service technique et ingénierie soit mandaté pour procéder aux démarches en ce sens.

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution dans le règlement d’emprunt no 690.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe  
Le 18 octobre 2014

---

#### ADOPTÉE

Rés : 2014-262  
Adoption  
règlement 786

**8d) Adoption règlement no 786 décrétant un emprunt et une dépense de 165 000 \$ pour la conception des plans et devis pour les réseaux d’aqueduc et d’égout, secteur Village, sur 1.3 km additionnel incluant les frais d’analyses géotechniques.**

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 20 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU’UNE copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil municipal, lesquels déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
Appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard adopte le règlement no 786 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à faire effectuer la conception des plans et devis pour les réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur Village sur 1.3 km additionnel, soit du 2727 chemin du Village jusqu'à l'intersection du chemin Tour-du-Lac, incluant les frais d'analyses géotechniques, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Yves Lefebvre, ing., directeur service technique, ingénierie et hygiène du milieu, en date du 14 octobre 2014, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».
- ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 165 000\$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 165 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.
- ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 6 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 7 : Cet emprunt sera fait au moyen de billets, lesquels porteront intérêt à un taux n'excédant pas (15%) quinze pour cent l'an, payable semi annuellement.
- ARTICLE 8 : L'emprunt sera remboursé en vingt (20) ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.
- ARTICLE 9 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

**8e) Adoption règlement no 787 décrétant un emprunt et une dépense de 760 000 \$ pour les honoraires professionnels à la conception des plans et devis et documents d'appel d'offres pour un projet conjoint de réfection de la chaussée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur 2.4 km de la route 329, du 2016 au 2717 chemin du Village et pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur 2.4 km avec quatre (4) stations de pompage d'égout et une station de suppression d'aqueduc**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du samedi 20 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil municipal, lesquels déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement:

QUE LE RÈGLEMENT no. 787 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à engager des dépenses pour les honoraires professionnels à la conception des plans et devis et documents d'appel d'offres pour un projet conjoint de réfection de la chaussée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur 2.4 km de la route 329, du 2016 au 2717 chemin du Village, et pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur 2.4 km avec quatre (4) stations de pompage d'égout et une station de suppression d'aqueduc, incluant les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Yves Lefebvre, ing., directeur service technique, ingénierie et hygiène du milieu, en date du 14 octobre 2014, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 760 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 760 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 : Cet emprunt sera fait au moyen de billets, lesquels porteront intérêt à un taux n'excédant pas (15%) quinze pour cent l'an, payable semi annuellement.

ARTICLE 8 : L'emprunt sera remboursé en vingt (20) ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 9 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### ADOPTÉE

## 9. ENVIRONNEMENT

### 10. URBANISME

Dépôt de la  
liste des permis

#### **10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour septembre 2014**

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 30 septembre 2014 ainsi que le comparatif des mois d'août 2014 et de septembre 2013.

Rés : 2014-264  
Dérogation mineure  
Chemin des Verdier  
Lot 4 126 985

#### **10b) Dérogation mineure no 2014-042, chemin des Verdier, lot no 4 126 985**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2014-042 : permettre la construction d'une résidence contemporaine à toit plat, chemin des Verdier, lot 4 126 985;

CONSIDÉRANT les plans et documents déposés : plan d'architecture préparé le 17 septembre 2014 par monsieur Luc Gélinas, architecte, et lettre explicative du 17 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit avoir une pente d'au moins 5 : 12 ou avoir un toit plat à vocation écologique;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du lac de la Cabane englobe plusieurs résidences à toit plat et que celle-ci s'insère très bien dans son milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre la construction de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents ont pris connaissance des documents et plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère  
appuyé par le conseiller :  
et résolu unanimement:

Marjorie Bourbeau  
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure 2014-042, suivant la condition ci-après :

1. Un permis de construction devra être obtenu conformément aux autres règlements en vigueur.

### ADOPTÉE

Rés. : 2014-265  
Dérogation mineure  
145 chemin de  
Mirabel  
lot 5-4 Rang 7

#### **10c) Dérogation mineure 2014-033, 145, chemin de Mirabel, lot 5-4 Rang 7**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2014-033 : permettre la construction d'un garage détaché préfabriqué en acier, de forme arrondie, 145, chemin de Mirabel, lot 5-4 Rang 7;

CONSIDÉRANT les plans et documents déposés : plan de conception préparé en janvier 2013 par monsieur Martin Nicolau, ingénieur, et lettre explicative du 8 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera localisé à plus de 30 mètres de toutes limites de propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal présents ont pris connaissance des plans et documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère  
appuyé par le conseiller :  
et résolu unanimement:

Marjorie Bourbeau  
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la dérogation mineure 2014-033, suivant les conditions ci-après :

- Que le garage ne soit aucunement visible des limites de propriété, et ce, en toute saison.
- Qu'un permis soit obtenu conformément aux autres règlements en vigueur.

### ADOPTÉE

Contribution pour  
fins de parcs  
lots 5 377 248 et 5  
377 249  
chemin Lac-Travers

#### **10d) Contribution pour fins de parcs, lots 5 377 248 et 5 377 249, chemin du Lac-Travers**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement des lots projetés 5 377 248 et 5 377 249, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé le 9 septembre 2013 par monsieur Paul André Régimbald, arpenteur-géomètre, sous la minute no 6270;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est applicable pour cette demande de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la réglementation de lotissement, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution pour fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède 3 lisières de terrains en bordure du lac Travers et que celles-ci pourraient être utilisées comme accès au lac;

CONSIDÉRANT le rapport préparé le 2 octobre 2014 par monsieur Louis Croteau, directeur plein air et nautique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents ont pris connaissance des plans et documents soumis;

Il est proposé par la conseillère  
appuyé par le conseiller :  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement et à titre de contribution pour fins de parcs, que le propriétaire verse une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur.

#### POINT REPORTÉ EN COURS D'ASSEMBLÉE

Rés. : 2014-266  
Adoption  
règlement 783

#### **10e) Adoption règlement no 783 – Programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois**

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite, à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis, conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 85.2*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard juge important de mettre en valeur son noyau villageois, dans un objectif de revitalisation;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 16 août 2014 lors d'une séance régulière du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil municipal, lesquels déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère  
appuyé par le conseiller :  
et résolu unanimement:

Marjorie Bourbeau  
Mathieu Harkins

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Que le règlement numéro 783 concernant un programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois soit adopté comme suit :

#### *DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES*

##### *SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES*

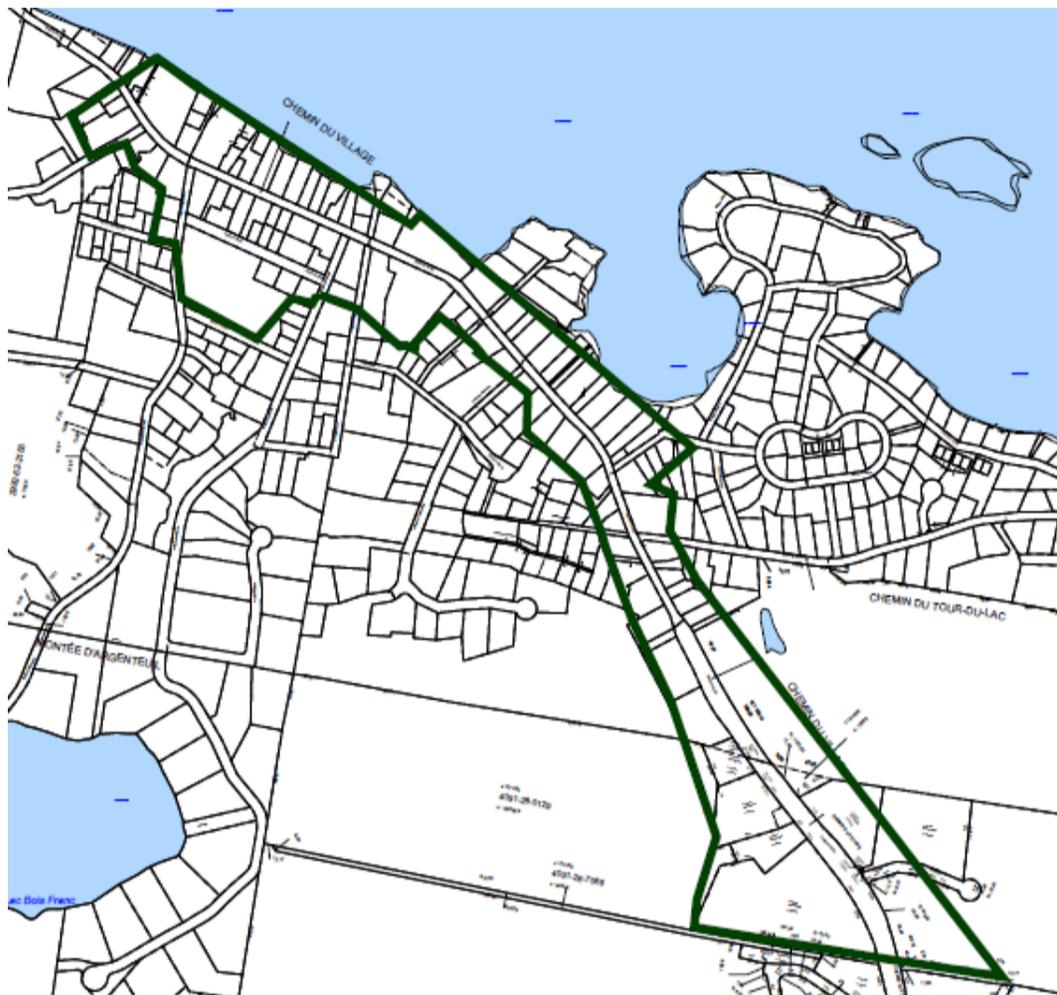
###### *1. Territoires et immeubles assujettis*

L'aide financière est applicable aux immeubles en bordure des chemins suivants :

1. chemin du Village entre les numéros civiques 1613 et 2022 ou tout autre immeuble ayant front au chemin du Village situé entre ces mêmes numéros civiques;
2. quadrilatère des chemins du Collège, du Village, montée d'Argenteuil et avenue A.-Bertrand;

La carte suivante illustre « en vert » le secteur pouvant faire l'objet du présent

règlement.



## *DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES*

### *2. Terminologie*

Les expressions, termes et mots utilisés dans le présent règlement ont le sens et l'application qui leur sont attribués au règlement de zonage en vigueur et à défaut d'être définis, aux ouvrages de référence courants, tels les lois, les codes et les dictionnaires.

## *DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES*

### *3. Administration et application du règlement*

L'administration et l'application du présent règlement sont confiées au directeur de l'urbanisme et de l'environnement ou à un fonctionnaire désigné et nommé par résolution du conseil.

### *4. Devoirs et pouvoirs*

Les devoirs et pouvoirs du responsable ou fonctionnaire désigné sont ceux qui lui sont attribués au règlement sur les permis et certificats en vigueur.

### *5. Devoirs du propriétaire, de l'occupant, du requérant ou de l'exécutant de travaux*

Les devoirs du propriétaire, de l'occupant, du requérant ou de l'exécutant des

travaux, sont ceux qui lui sont attribués au règlement sur les permis et certificats en vigueur.

#### 6. Objectif

Le programme a pour objectif de revitaliser et mettre en valeur le noyau villageois.

#### 7. Montant de l'aide financière

La municipalité peut remettre une aide financière pour des travaux destinés à la revitalisation du noyau villageois, qui équivaut à un montant variable selon la valeur (\$) des travaux ci-après:

1. Valeur des travaux admissibles : 500 \$ et plus = 50 % du montant excédant le premier 500\$ jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Ce montant n'inclut pas les taxes. La municipalité transmettra une lettre aux propriétaires et/ou occupants des immeubles concernés vers le 1<sup>er</sup> février de chaque année et les demandes de projets devront être reçues au plus tard à la 3<sup>e</sup> semaine de mai. La municipalité versera le montant attribué à l'aide financière qu'une fois les travaux réalisés, avec remise des factures à l'appui et réalisation des travaux avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année courante.

La municipalité ne s'engage à accepter aucune des demandes reçues, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les demandeur(s).

#### 8. Projets admissibles

Cette aide financière s'applique aux projets suivants :

- construction d'un bâtiment principal
- rénovation extérieure améliorant l'apparence de la façade du bâtiment principal
- agrandissement améliorant l'apparence de la façade du bâtiment principal
- construction, remplacement ou réfection d'une enseigne commerciale
- construction d'une terrasse en cour avant
- achat d'un mobilier urbain (tables, chaises) améliorant significativement l'apparence extérieure de la cour avant
- aménagement paysager (fleurs, vivaces, arbustes et/ou arbres) améliorant significativement l'apparence extérieure de la cour avant

#### 9. Conditions d'admissibilité

- 1- À priori, un budget annuel doit avoir été adopté par le conseil municipal pour l'année courante afin qu'il y ait une aide financière, sinon, la demande sera refusée. L'aide financière sera donnée en fonction du budget adopté pour l'année courante.
- 2- La priorité sera accordée aux projets destinés à l'amélioration extérieure des bâtiments et des enseignes et de préférence, aux projets situés en bordure du chemin du Village, constituant la principale vitrine d'entrée du village.
- 3- Le demandeur doit en faire la demande, par écrit, en décrivant les travaux et en incluant une soumission écrite et une esquisse couleur (si requis).
- 4- Annuellement, une grille d'évaluation sera adoptée par le conseil

municipal afin de faciliter l'analyse des projets.

#### 10. Critères d'analyse

Le projet doit rencontrer les objectifs et les critères d'évaluation contenus dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) en vigueur.

Le projet doit avoir des effets immédiats sur la revitalisation du village, être analysé par le Comité consultatif d'urbanisme et être accepté par le conseil municipal par l'adoption d'une résolution;

Une fois accepté, le demandeur doit avoir obtenu un permis (si requis) du Service urbanisme et environnement, avant de débiter les travaux.

#### 11. Abrogation de la politique

Ce règlement remplace et abroge la politique numéro 2013-01.

#### 12. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉE**

Avis de motion

#### **10f) Avis de motion– Règlement no 782 – P.I.I.A.**

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement no 782, abrogeant le règlement no 558, relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera adopté.

Rés : 2014-267  
Adoption projet de  
règlement 782  
PIIA

#### **10g) Adoption projet règlement no 782 P.I.I.A.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire mettre en valeur le cœur du village ainsi que les abords des routes 329 et 364;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard juge alors à propos de revoir son règlement no 558 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'établir un cadre légal plus performant, comprenant notamment plusieurs illustrations et critères d'évaluation revus et restructurés;

CONSIDÉRANT QUE le but du règlement vise à rehausser la qualité des projets qui nous sont soumis, à l'intérieur des zones de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du Québec, relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Marjorie Bourbeau, à une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 25 octobre 2014 pour toutes personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir lu le projet de règlement faisant l'objet de la présente et qu'une dispense de lecture soit faite, vu le dépôt du projet;

En CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère  
appuyé par le conseiller :  
et résolu unanimement:

Marjorie Bourbeau  
Jean-Claude Massie

QUE le projet de règlement no 782 abrogeant et remplaçant le règlement no 558, applicable aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard décrète l'adoption du projet de règlement no 782, régissant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) joint à la présente comme annexe « A » et faisant partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **ADOPTÉE**

Avis de motion

**10h) Avis de motion – Règlement no 670-1 – P.I.I.A. Sommets et versants de montagnes**

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement no 670-1, amendant le règlement no 670, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables aux sommets et versants de montagnes sera adopté.

Point reporté

**10i) Adoption projet de règlement 670-1 – P.I.I.A. Sommets et versants de montagne (POINT REPORTÉ)**

#### **11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

#### **12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Rés : 2014-268  
Adoption du plan  
d'action MADA

**12a) Adoption du plan d'action MADA (Municipalité Amie des Aînés) préliminaire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'impliquer dans le bien-être et la vie active des aînés ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité travaille au plan d'action (Municipalité Amie des Aînés) MADA depuis plus d'un an ;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura une consultation publique, le 29 octobre 2014, à 19h00, afin de présenter le plan d'action MADA ;

Il est proposé par la conseillère  
appuyé par la conseillère :  
et résolu unanimement:

Chantal Valois  
Monique Richard

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le plan d'action préliminaire Municipalité Amie des Aînés pour les années 2015-2015-2017.

#### **ADOPTÉE**

#### **13. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX**

#### **14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**16. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ce soir, 18 octobre, soirée Casino, 19h30 pour une levée de fonds Petits Dolphins  
31 octobre 2014, Quête médiévale – Halloween  
15 novembre 2014 – Souper bénéfice Coop Santé  
6 décembre 2014 – levée de fonds pour triathlon d’hiver avec des professionnels  
Annonce d’un poste vacant au comité consultatif en environnement (CCE)

**17. VARIA**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L’ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Rés. 2014-269  
Levée de l’assemblée

**19. CLÔTURE À 11h55**

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée.

**ADOPTÉE**

.....  
Lisette Lapointe  
Mairesse

.....  
Marie-Hélène Gagné  
Directrice générale par intérim  
et secrétaire-trésorière adjointe